



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES INVENTAIRES ET AMÉNAGEMENT FORESTIERS (DIAF)



GUIDE OPÉRATIONNEL

Série : Généralités - **N°1**

Glossaire des termes usuels en aménagement forestier



Table des matières

1. DEFINITION DES TERMES USUELS DANS LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES FORETS DE PRODUCTION	2
2. RÉFÉRENCES	20



1. DEFINITION DES TERMES USUELS DANS LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES FORETS DE PRODUCTION

Abattage contrôlé

Technique de travail employée pour couper un arbre sur pied, qui permet de contrôler la chute afin de garantir une sécurité maximale pour l'opérateur (abatteur), d'éviter des dégâts aux arbres voisins, de récupérer un maximum de bois d'œuvre à la base de l'arbre (en évitant les éclatements), et de faciliter son extraction.

Affectation

Vocation particulière d'une superficie présente à l'intérieur des limites d'une concession et pour laquelle certaines activités humaines sont soit interdites, permises ou réglementées. **NB** : une série peut être considérée comme une superficie (zone) ayant une affectation prioritaire.

Aire protégée

Zone terrestre ou marine spécifiquement dédiée à la protection et à la conservation de la diversité biologique, ainsi qu'aux ressources naturelles et culturelles associées.

Allocation forestière

En macro-zonage, action d'affecter la vocation d'une terre à un usage forestier.

Aménagement forestier

Ensemble des opérations visant à définir les mesures d'ordre technique, économique, social, juridique et administratif de gestion des forêts en vue de les pérenniser et d'en tirer le maximum de profit.

Arbre d'avenir ou Arbre de recrutement

Arbre d'une essence commerciale et de diamètre inférieur au DMA/DME que l'on préserve lors d'une opération de récolte, pour faire partie du peuplement qui pourra être exploité à la prochaine rotation.

Arbre encroué

Arbre qui a été coupé, déraciné par le vent ou d'autres moyens et appuyé contre un autre arbre ou retenu par des lianes qui l'empêchent ainsi de tomber au sol.

Arbre patrimonial

Arbre marqué lors de l'inventaire d'exploitation et préservé pendant l'exploitation compte tenu de son utilisation par la population locale à des fins alimentaires, culturelles ou religieuses.



Assiette Annuelle de Coupe (AAC)

Zone prévue pour être exploitée sur une année suivant le plan annuel d'opérations issue de la subdivision du bloc d'aménagement quinquennal (BAQ). Une assiette annuelle de coupe n'est ouverte à l'exploitation qu'une seule fois pendant la durée de mise en œuvre du plan d'aménagement forestier. Cependant, pour tenir compte du retard dans la mise en œuvre du plan annuel d'opérations ou d'une opportunité de marché pour des essences non exploitées initialement mais déjà inventoriées, et sur la base d'une requête du concessionnaire dûment motivée et adressée à l'autorité compétente pour délivrer les permis concernés, l'exploitation peut être autorisée au cours des deux années qui suivent immédiatement la première année d'ouverture de l'assiette annuelle de coupe.

Ayants-droit de l'entreprise

Salariés de l'entreprise forestière, permanents et temporaires, et le foyer familial, définis généralement dans la législation par l'épouse légitime et le(s) enfant(s) vivant sous le toit, c'est-à-dire le salarié et sa famille résidant dans la base-vie du site industriel ou dans le camp forestier.

Ayants-droit traditionnels

Populations riveraines localisées autour ou à l'intérieur d'une concession forestière et jouissant de droits coutumiers sur les espaces et les ressources de cette concession.

Base-vie

Ensemble constituant l'espace de vie des travailleurs de l'entreprise forestière et offrant des infrastructures à caractère social collectif.

Bille

Toute partie utilisable découpée dans le tronc ou les plus grosses branches d'un arbre abattu au moyen du tronçonnage.

Billon

Partie provenant d'une bille.

Biocénose

Ensemble des espèces qui peuplent un milieu bien délimité dans l'espace (biotope) comme un étang ou une forêt. La biocénose avec son biotope forme un écosystème.

Biodiversité

Variété et variabilité entre organismes vivants et les complexes écologiques dans lesquels ils vivent. On distingue la diversité d'écosystèmes, la diversité d'espèces et la diversité génétique.



Bloc d'Aménagement Quinquennal (BAQ)

Bloc issu d'une superficie sous aménagement dont le nombre est défini en fonction de la durée de rotation retenue, destinée à une exploitation forestière sur une période de cinq ans

Bois d'œuvre

Bois transformable en produits forestiers industriels. Ce terme est parfois utilisé comme synonyme de bois rond industriel et désigne aussi certaines grandes pièces de bois de sciage (bois de charpente).

Bois rond industriel

Bois rond utilisé à des fins industrielles, soit sous sa forme ronde (poteaux électriques, pieux, etc.), soit comme matière à transformer en produits industriels (bois scié, panneaux, pâte à papier).

Cahier des charges

Document qui fixe les obligations spécifiques incombant au concessionnaire et qui comporte des clauses générales et des clauses particulières (Code forestier).

Canopée

Etage supérieur de la forêt en contact direct avec l'atmosphère libre, est parfois considérée comme un habitat ou un écosystème

Carte de l'inventaire forestier d'exploitation

Carte visualisant le positionnement des arbres exploitables sur l'AAC, les éléments de topographie, le réseau de pistes (existant ou prévisionnel), le positionnement des parcs à bois, ... et permettant la planification et le suivi de l'exploitation forestière sur l'AAC. Cette carte est élaborée à partir d'éléments de base (limites concession/ série, BAQ, AAC, ...) et des données récoltées lors de l'inventaire d'exploitation.

Chablis

Arbre renversé ou brisé. Désigne également, la zone où cet arbre est tombé.

Chaîne d'approvisionnement du bois

Ensemble des étapes (impliquant différents organismes, personnes, technologies, activités, informations et ressources) entre le lieu de la récolte (forêt) et le lieu de transformation des bois.

Chaîne de transformation du bois

Ensemble des étapes (impliquant différents organismes, personnes, technologies, activités, informations et ressources) entre le lieu de transformation d'une grume et son utilisation finale.



Concession forestière

Surface faisant l'objet d'une allocation forestière et concédée sous contrat pour une période bien définie par le gouvernement à une société ou établissement en vue de son aménagement et de son exploitation dont la rotation est fixée par l'Administration forestière.

Code forestier

Loi n° 011/2002 du 29 août 2002, régissant les forêts et les domaines forestiers en République Démocratique du Congo.

Coefficient de commercialisation

Proportion du volume fût abattu qui est évacué de la forêt pour être commercialisé sous forme de grumes ou destiné à la transformation. Il peut être prévisionnel ou calculé à posteriori.

Coefficient d'exploitation

Coefficient limitant les prévisions de récolte des différentes essences de façon à tenir compte de la capacité d'écoulement d'une essence sur les marchés.

Coefficient de prélèvement

Proportion du volume des tiges de diamètre supérieur au DME ou au DMA dont la qualité justifie l'abattage pour la commercialisation ou la transformation.

Coefficient de récolement

Proportion du volume fût sur pied qui est effectivement commercialisé ou transformé. C'est le produit des coefficients de prélèvement et de commercialisation.

Communauté locale

Population traditionnellement organisée sur la base de la coutume et unie par des liens de solidarité clanique ou parentale qui fondent sa cohésion interne. Elle est caractérisée, en outre, par son attachement à un terroir déterminé.

Comptage ou dénombrement

Opération de prospection qui consiste à compter et à marquer les arbres à exploiter et à enregistrer leurs espèces, diamètre, statuts et qualité, ainsi que les arbres d'avenir et patrimoniaux à protéger.

Conservation

Ensemble des mesures de gestion permettant une utilisation durable des ressources et des écosystèmes forestiers, y compris leur protection, entretien, restauration et amélioration.



Contrat de concession forestière

Acte juridique conclu entre l'Etat et une personne physique ou morale et qui détermine les droits et les obligations des parties et le cahier des charges fixant les obligations spécifiques incombant au concessionnaire.

Contreforts

Crêtes de bois, au-dessus du sol, entre les principales racines latérales et la partie inférieure du fût.

Couvert forestier

Terme désignant l'étage supérieur du feuillage formé par la ramure et les couronnes des arbres les plus âgés.

Débardage

Opération consistant à transporter des grumes ou billes du lieu d'abattage au parc à grumes en forêt.

Déboisement

Toute opération consistant à défricher une terre forestière ou à couper ou à extirper ses végétaux ligneux en vue de changer l'affectation du sol.

Débusquage

Opération effectuée par des tracteurs à chenilles qui préparent le terrain et la grume pour le débardage, ayant pour but de rendre la grume accessible pour le débardeur et de faciliter son extraction.

Délianage

Opération qui consiste à dégager les tiges d'avenir et d'exploitation par la suppression des lianes.

Démarcation

Délimitation effective sur le terrain de zones affectées à certains usages ou vocations. Cette démarcation peut être faite par l'ouverture d'un layon et/ou pose de pancartes, d'implantation de "borne-arbres"...

Dévitalisation

Traitement mécanique ou chimique d'arbres ou des végétaux jugés indésirables entraînant leur mort ou l'arrêt de leur croissance.



Diagnostic participatif

Un diagnostic consiste à partir d'un état, d'identifier ses causes et de trouver des solutions pour des améliorations. Pour ce diagnostic participatif, dans le cadre de la réalisation d'une étude socio-économique, par exemple, cette démarche est menée par les communautés riveraines avec éventuellement un appui extérieur.

Diamètre à hauteur de poitrine (DHP)

Diamètre d'un arbre sur pied mesuré à une hauteur de référence standard (1,30 m) en amont de la pente après enlèvement de la litière accumulée à son pied. Dans le cas des arbres à contreforts dépassant 1,3m, on mesure le diamètre en un point situé au-dessus de l'évasement principal des contreforts. Le DHP se mesure au cas par cas, selon la position de l'arbre au regard de la configuration topographique du terrain.

Diamètre minimum d'exploitation (DME)

Diamètre à hauteur de poitrine (DHP) à partir duquel l'administration forestière autorise le prélèvement d'arbres pour chaque essence.

Diamètre minimum d'exploitabilité sous aménagement (DMA)

Décision de l'aménagiste qui définit le DHP minimum à partir duquel le plan d'aménagement prévoit le prélèvement d'arbres pour chaque espèce. Il est calculé en tenant compte du taux de reconstitution escompté pour chaque essence et des paramètres biologiques propres à chaque essence tels que la vitesse de croissance et le taux de mortalité. En aucun cas le DMA est inférieur au DME Diamètre à hauteur de poitrine (DHP), nécessairement supérieur ou égal au diamètre minimum d'exploitabilité (DME), à partir duquel le plan d'aménagement forestier autorise le prélèvement d'arbres pour chaque essence.

Diamètre sous aubier

Diamètre mesuré en excluant la partie tendre et périssable (l'aubier) y compris l'écorce.

Diamètre sous écorce

Diamètre mesuré **sur aubier et sous écorce** et hors empattements. Diamètre permettant le cubage des arbres en grume qui se fera par le calcul du volume avec les mesures de diamètres—sauf conventions contraires— et hors empattements.

Diamètre sur écorce

Diamètre incluant l'aubier et l'écorce.

Droits d'usage

Les droits d'usage forestiers des populations vivant à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier sont ceux résultant de coutumes et traditions locales pour autant que ceux-ci ne soient pas contraires aux lois et à l'ordre public. Ils permettent le prélèvement des ressources



forestières par ces populations, en vue de satisfaire leurs besoins domestiques, individuels ou communautaires. L'exercice des droits d'usage est toujours subordonné à l'état et à la possibilité des forêts.

Eclaircie

Opération sylvicole qui consiste à diminuer la concurrence sur les tiges d'avenir en abattant certaines tiges en vue de favoriser la croissance du peuplement résiduel. L'éclaircie peut se définir « par le bas » (abattage des petits diamètres), par le « haut » (abattage des gros diamètres) ou « systématique » (abattage d'une ligne de plantation).

Écosystème

Système ou réseau qui met en relation des organismes vivants et leur environnement.

Ecrémage

Expression métaphorique désignant l'exploitation hyper-sélective d'une poignée d'essences.

Eculage

L'écutage consiste à séparer le fut de la culée (partie du tronc de l'arbre située entre la souche et le fût) par tronçonnage. Cette opération se fait généralement avant le débusquage de la grume.

Egobelage

Opération qui consiste à enlever les contreforts d'un arbre avant l'abattage.

Enrichissement

Méthode de reboisement sous couvert forestier de semis ou de plants d'une essence que l'on veut régénérer.

Environnement

Ensemble des éléments naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines.

Équipement Individuel de Protection (EPI)

C'est un équipement de travail qui protège un individu contre un risque donné, et selon l'activité qu'il sera amené à exercer. D'une manière générale, l'ensemble du corps doit être protégé. Pour être efficace, un EPI doit être porté. Cela signifie qu'il doit être bien toléré par l'utilisateur, ne pas le gêner dans la réalisation de sa tâche. De plus, l'utilisateur doit être sensibilisé à l'intérêt de porter cet EPI (formation au port de l'EPI et aux risques contre lesquels il se protège), voire contraint (voir aussi l'article Prévention). Il doit en outre recevoir les instructions nécessaires à



son utilisation. À chaque type d'activité, un employeur, se doit de pourvoir à la sécurité et à la protection du salarié qu'il a sous son autorité.

Espèce

Groupe d'individus du règne végétal ou animal pouvant se reproduire entre eux.

Essence forestière

Terme désignant généralement une espèce d'arbre, parfois une sous-espèce ou variété qui présente un intérêt en sylviculture et qui a des exigences biologiques ou des emplois particuliers.

Essence dominante

Essence la plus répandue et la plus vigoureuse au sein d'une végétation mixte.

Essence pionnière

Première essence qui repousse spontanément sur un terrain suite à une perturbation telle qu'une coupe forestière, un feu etc.

Essences « aménagées »

Toute essence retenue sur laquelle porte une décision d'aménagement. Cette liste est constituée de toutes les essences susceptibles d'être exploitées et de celles à protéger. Les essences susceptibles d'être exploitées se retrouvent dans les classes I, II et III et doivent être arrêtées par l'administration en charge des forêts. Les essences à protéger sont intégrées dans cette liste pour amener le gestionnaire forestier à leur porter une attention particulière lors de l'aménagement. Les essences aménagées seront réparties en plusieurs groupes, en fonction de leur intérêt industriel et commercial connu à plus ou moins long terme. La composition des groupes est laissée à l'appréciation du concessionnaire mais les essences valorisées de façon significative ces dernières années devront constituer le 1^{er} groupe et la composition de ce 1^{er} groupe devra être justifiée par le niveau de valorisation des essences concernées.

Etêtage

L'étêtage est l'opération qui consiste à séparer le fut du houppier par tronçonnage. Cette opération se fait généralement avant le débusquage de la grume.

Exploitation forestière

Toutes activités d'inventaire, d'abattage, de débardage, de façonnage et de transport du bois ou de tout autres produits ligneux, ainsi que le prélèvement dans un but économique des autres produits forestiers non ligneux.

Exploitation forestière à impact réduit (EFIR)

Ensemble des pratiques visant à optimiser l'efficacité des opérations et à minimiser leurs impacts nocifs sur l'environnement, la main-d'œuvre et les populations locales concernées, afin



de maintenir la capacité productive de la forêt et ses fonctions écologiques et socio-économiques.

Façonnage

Ensemble des opérations qui transforment les arbres abattus en bois prêts à être usinés, notamment quant à la longueur et la qualité. Les principales opérations sont l'étêtage, l'éculage et le tronçonnage.

Forêts classées

Forêts soumises, en application d'un acte de classement, à un régime juridique restrictif concernant les droits d'usages et d'exploitation ; elles sont affectées à une vocation particulière notamment écologique. C'est le Domaine Public de l'Etat.

Forêts de production permanente

Forêts soustraites des forêts protégées par une enquête publique en vue de les concéder ; elles sont soumises aux règles d'exploitation prévues par la loi et ses mesures d'exécution. Elles font partie du Domaine Privé de l'Etat.

Forêts protégées

Forêts qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de classement et sont soumises à un régime juridique moins restrictif quant aux droits d'usages et aux droits d'exploitation. Elles font partie du Domaine Privé de l'Etat.

Forêts sacrées

Les forêts sacrées sont des zones réservées aux populations locales pour certains de leurs rites traditionnels en fonction de leurs us et coutumes. Elles doivent faire l'objet d'une protection absolue contre les activités d'exploitation forestière.

Fût

Partie du tronc d'un arbre compris entre le haut des contreforts et l'apparition de la première grosse branche.

Grume (ou Bille)

Tronc ou section d'un arbre abattu, étêté et éculé. Peut se dire également d'une branche traitée de la même manière.

Guide Opérationnel

Ensemble des directives et normes élaborées et publiées par l'Administration forestière pour la préparation des plans d'aménagement et l'exploitation des concessions forestières.



Habitat

Différents aspects essentiels formant l'environnement naturel dont les organismes et les espèces vivantes ont besoin pour survivre.

Identifiant de traçabilité

Dispositif contenant des informations appropriées apposé sur la grume, le colis de bois transformé ou son contenant permettant d'assurer le lien entre toutes étapes de la chaîne d'approvisionnement et de transformation.

Impacts

Action et effet de deux éléments entrant en contact avec force. On parle spécialement d'impacts dans le contexte des effets de l'exploitation sur l'environnement (structure de la forêt, peuplement restant et sol), la main d'œuvre et les populations locales. Les impacts sont évalués en utilisant des indicateurs qui montrent le degré dans lequel les activités affectent la durabilité des ressources, le bien-être de la communauté, et l'efficacité opérationnelle/financière de la production.

Indice de reconstitution

L'indice de reconstitution constitue le rapport entre les effectifs (= nb de tiges) exploités ou exploitables (selon le modèle choisi) en deuxième exploitation et ceux exploités ou exploitables (selon le modèle choisi) en première exploitation.

Inventaire forestier

Évaluation et description de la quantité, de la qualité et des caractéristiques des arbres et des milieux forestiers. C'est une opération qui consiste à relever des données sur le terrain, à quantifier et à décrire les caractéristiques physiques des arbres d'une zone forestière. Il a aussi pour objet de noter la nature, l'abondance, la variété, la hauteur et la qualité des essences présentes. Il est généralement réalisé pour évaluer les caractéristiques d'un peuplement forestier destiné à l'exploitation (Code forestier).

Inventaire forestier d'allocation = pré-inventaire

Évaluation forestière permettant de définir les principales caractéristiques forestières d'une concession ou d'un espace forestier en vue de son attribution pour l'exploitation. Le taux de sondage utilisé varie normalement entre 0,01 et 0,02 %.

Inventaire forestier d'aménagement

Évaluation statistique permettant de définir les principales caractéristiques forestières d'une concession ou d'un espace forestier en vue de l'élaboration du plan d'aménagement.



Inventaire forestier d'exploitation

Identification systématique pré-récolte effectuée sur la totalité de la superficie utile de l'AAC. Tous les arbres d'essences commerciales exploitables sont identifiés, localisés et cartographiés. Il sert notamment à préparer la carte d'exploitation.

Inventaire forestier de reconnaissance (reconnaissance forestière)

Évaluation et description très sommaire, par voie aérienne ou terrestre de la configuration d'un territoire forestier et de son potentiel ligneux en vue de préparer d'autres études et/ou inventaires forestiers plus approfondis. Se dit aussi d'une prospection forestière.

Inventaire forestier national

Évaluation et description de la quantité, de la qualité et des caractéristiques des arbres et des milieux forestiers dans le but de disposer des données nécessaires à l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier.

Layon

Percée ouverte, de manière volontaire, dans la forêt suivant une orientation bien précise (Boussole ou GPS) pour de multiples usages. Le protocole d'inventaire comprend les layons de base, les layons de comptage, les layons de raccordement et les layons d'accès.

Milieu sensible

Zones où l'environnement est fragile ou particulièrement vulnérable à certaines activités humaines. Ce sont souvent des zones à enjeux importants pour l'eau ou la biodiversité, mais également pour certains aspects sociaux ou culturels et donc pour le développement durable. Ces zones abritent souvent des espèces menacées ou protégées, ou sont nécessaires à la survie de ces espèces,

Modèle Numérique de Terrain (MNT)

Un modèle numérique de terrain (MNT) est une représentation de la topographie d'une zone terrestre sous une forme adaptée à son utilisation par un ordinateur numérique (ordinateur).

Occupation du sol

L'occupation du sol désigne "*la couverture biophysique de la surface des terres émergées*" et donc le type d'usage (ou de non-usage) fait des terres par l'homme.

Parc à grumes

Espace aménagé pour rassembler et stocker les grumes, billes ou billons.



Parcelle d'inventaire

Espace défini faisant partie d'un dispositif pour la collecte des données (dénombrement et positionnement des arbres, topographie, ...) lors d'un inventaire d'exploitation.

Permis de coupe industriel de bois d'œuvre (PCIBO)

Acte administratif, délivré par l'autorité compétente en charge des forêts après avis de l'administration provinciale compétente qui confère au concessionnaire industriel le droit de procéder à l'abattage des arbres dans l'assiette annuelle de coupe. Il précise le nombre de tiges à exploiter par essence, la surface du permis et sa localisation et donne un volume estimatif de la coupe.

Population locale riveraine (ou communauté locale riveraine)

Population établie à l'intérieur ou en dehors d'une forêt concernée et qui, y exerçant des droits de jouissance, en est tributaire à un titre ou un autre.

Pistage

Opération destinée à planifier la phase d'exploitation et de vidange des arbres. Elle consiste en une localisation des tiges inventoriées (sur terrain) en vue de proposer une carte d'exploitation de la zone incluant le positionnement des arbres à abattre/à protéger et le réseau de pistes de débardage, pistes secondaires, etc. et la localisation des parcs à bois.

Piste de débardage

Piste sur laquelle les grumes ou les billes sont évacuées de la forêt jusqu'à la route.

Placette / Placeau

Espace défini faisant partie d'un dispositif soumis à un protocole de recherche/étude pour effectuer des mesures et des observations suivant différents thèmes (étude de régénération du peuplement, observation de l'impact des engins, etc.). Généralement, elle est définie par sa forme, sa surface, sa localisation et le nombre de placette pour atteindre l'objectif de recherche ou de l'étude. Le placeau ou Sous-placette est une subdivision de la placette.

Plan Annuel d'Opérations (PAO)

Document de planification annuelle des opérations forestières. Il localise et identifie notamment l'Assiette Annuelle de Coupe et sa carte d'exploitation forestière.

Plan d'Aménagement Forestier (PAF)

Document contenant la description, la programmation et le contrôle de l'aménagement d'une forêt dans l'espace et dans le temps.



Plan de Gestion Quinquennal (PGQ)

Document de planification pour une durée de 5 ans des opérations forestières dans un Bloc d'Aménagement Quinquennal. Il localise et identifie notamment les Assiettes Annuelles de Coupe, les routes principales, les principales actions d'EFIR, ainsi que les mesures sociales et de conservation.

Possibilité Annuelle de Coupe (PAC)

La possibilité annuelle de coupe est l'équivalent de la possibilité forestière, calculé à l'échelle d'une AAC. C'est le volume maximum exploitable annuellement, tout en assurant une pérennité de la ressource ligneuse, aussi bien en qualité qu'en quantité.

Possibilité forestière

La possibilité est le volume brut exploitable au-dessus du DMA des essences aménagées sur l'ensemble de la série de production. C'est le volume maximum de bois qu'on peut extraire régulièrement d'un peuplement forestier sans diminuer la capacité productive du milieu.

Pré-inventaire

C'est un inventaire dont l'unique objectif est d'estimer des valeurs a priori des coefficients de variation (Notion statistique). L'objectif du pré-inventaire est donc essentiellement d'apprécier la variabilité de la ressource ligneuse et d'évaluer le taux de sondage à appliquer sur le territoire à inventorier.

Production forestière soutenue ou rendement soutenu

Production respectant la possibilité forestière et ainsi pouvant être maintenue à long terme.

Produits forestiers non ligneux (PFNL) / Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre (PFABO)

Tous les produits forestiers autres que le bois, tels que les rotins, les écorces, les racines, les rameaux, les feuilles, les fruits, les semences, les résines, les gommages, les latex, les plantes médicinales, etc. Se dit également, de toute matière biologique autre que le bois rond industriel qui peut être extraite des forêts à des fins commerciales, domestiques, sociales, culturelles ou religieuses.

Purge

Pièce de bois tronçonnée lors du façonnage au parc de chargement, afin d'enlever les parties encrassées ou endommagées pendant le débardage, et de parer la bille pour la vente ou sa transformation.



Reboisement

Opération qui consiste à planter, sur un terrain forestier, des essences forestières (Différent d'Enrichissement – voir ce terme).

Récolement

Etude qui consiste à estimer le rapport entre le volume réellement exploité et sorti de la forêt et le volume brut estimé par l'inventaire forestier d'aménagement ou d'exploitation.

Récolte

Terme utilisé en foresterie pour désigner la coupe d'arbres à des fins commerciales (bois d'œuvre, bois de chauffage et produits forestiers non ligneux).

Reconstitution de la forêt

Renouvellement, au terme de la rotation, du potentiel ligneux exploité ou détruit lors de l'exploitation forestière. (Voir indice de reconstitution).

Régénération

Processus par lequel la forêt se reconstitue naturellement ou artificiellement.

Ressource naturelle

Tout élément du milieu naturel auquel on attribue une valeur ou une utilité.

Révolution

Terme utilisé en plantations forestières correspondant au nombre planifié d'années séparant la formation ou la régénération d'un peuplement forestier et le moment où ce même peuplement est abattu aux fins de récolte finale. L'âge du peuplement au moment de la récolte est qualifié d'âge d'exploitabilité s'il coïncide avec la révolution, et d'âge d'exploitation s'il en diffère.

Rotation

Intervalle de temps (fixé à 25 ans minimum) entre une coupe et une autre sur un même endroit, calculé de manière à ce que les populations d'arbres exploitables aient suffisamment de temps pour se reconstituer. C'est l'intervalle de temps entre deux passages en coupe successifs d'une parcelle de forêt ayant la même affectation et relevant d'un même mode de traitement.

Semencier

Arbre en état apparemment sain et de bonne conformation, marqué lors de l'inventaire d'exploitation ou du pistage et préservé pendant l'exploitation afin de faciliter la régénération naturelle et préserver la pérennité des espèces sylvestres et de leur composition.



Série

Ensemble des superficies d'une concession ayant la même affectation et relevant du même mode de traitement. Conformément au guide sur l'affectation des terres, les concessions en RDC disposent au maximum de trois séries principales : la série de conservation, la série de protection et la série de production ligneuse.

Série de conservation

Série constituée des zones à l'intérieur de la concession forestière, qui sont reconnues pour leurs grandes richesses en biodiversité. Il s'agit préférentiellement des surfaces dans lesquelles on retrouve les espèces fauniques ou floristiques endémiques connues et / ou une grande concentration de la faune sauvage.

Série de production ligneuse

Unique série faisant l'objet de l'allocation forestière regroupant toutes les surfaces non affectées à d'autres utilisations en vertu des normes sur l'affectation des terres et des zones non exclues de l'exploitation forestière selon la loi forestière.

Série de protection

Série constituée des zones identifiées pour leur vulnérabilité. Il s'agit notamment des surfaces à forte pente, des berges des cours d'eaux, des têtes de sources.

Souche

Parties d'un arbre (base du tronc et racines) qui restent en terre après abattage.

Stratification forestière (Strates forestières)

Catégorisation des types de végétation ou du peuplement forestier sur la base de l'homogénéité des ensembles qui le constituent.

Surface Sous Aménagement (SSA)

Superficie sur laquelle porte un Plan d'Aménagement Forestier sur une ou plusieurs concessions forestières. Elle exclut notamment la Zone de Développement Rural (voir définition du terme). Ce terme fait également référence à un regroupement de concessions forestières.

Surface terrière

Cet indice correspond, pour un arbre donné, à la surface de la section d'un arbre mesurée à 1,30 mètre du sol. La surface terrière d'un peuplement est la somme des surfaces terrières des arbres dont il est constitué ; elle est généralement exprimée en m²/ha.



Surface utile

Surface de référence totalisant la somme des superficies des strates forestières utiles pour l'exploitation forestière. C'est la surface de référence pour l'aménagement de la concession (Surface Sous Aménagement = SSA).

Surface productive

C'est la surface utile (voir terme) diminuée des superficies non productives situées à l'intérieur de cette surface. = Superficie exploitable telle que couverte par le Plan d'Aménagement.

Sylviculture

Science et l'art de cultiver des peuplements forestiers.

Système d'information géographique (SIG)

Système informatique qui permet, à partir de diverses sources, de rassembler, d'organiser, de gérer, d'analyser, de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion de l'espace.

Table de contenance

Tableau présentant la superficie des strates de forêts cartographiées de la série de production forestière.

Table de peuplement

Tableau présentant le nombre de tiges par classe de diamètre et par essence pour chacune des strates ou pour un massif forestier.

Table de volume

Tableau présentant la distribution des volumes par essence, par classe de diamètre, par strate et par qualité de tige.

Tarif de cubage

C'est une équation ou un abaque qui fournit le volume d'un arbre en fonction d'une ou de plusieurs caractéristiques dendrométriques directement mesurables relatives à celui-ci.

Taux de sondage

Proportion de la superficie utile du massif forestier couverte par les parcelles d'inventaire, exprimée en pourcentage.

Taux de prélèvement

Cf. coefficient de prélèvement.



Taux de reconstitution

Cf. indice de reconstitution.

Taxon

Un taxon correspond à une entité d'êtres vivants regroupés parce qu'ils possèdent des caractères en communs du fait de leur parenté, et permet ainsi de classer le vivant à travers la systématique. Il existe plusieurs rangs taxonomiques, du plus large au plus restreint, avec l'exemple entre parenthèses de l'Homme Homo sapiens : le monde vivant ; le domaine (eucaryote) ; le règne (animal) ; l'embranchement, aussi appelé phylum (chordé) ; la classe (mammifère) ; l'ordre (primate) ; la famille (hominidé) ; le genre (Homo) ; l'espèce (Homo sapiens).

Tige

Axe principal d'une plante à partir duquel se développent les bourgeons et les pousses (=fût).

Traçabilité

C'est le système (données à collecter, identifiants et moyens de contrôle) qui assure le lien entre toutes étapes de la chaîne d'approvisionnement et de transformation du bois, et qui permet son suivi depuis son origine en forêt jusqu'à un utilisateur final (consommateur). La traçabilité est établie/conservée à toutes les étapes (ou maillons) de la chaîne de production, de la transformation et de la distribution des produits du bois et dérivés du bois.

Tronçonnage

Opération consistant à découper transversalement un tronc, un fût, une grosse branche ou une grume pour récupérer le bois d'œuvre de l'arbre abattu jusqu'à ce que la bille sorte comme un produit final de l'exploitation forestière.

Unité forestière (UF)

Espace forestier découpé en considération des caractéristiques écologiques propres à chaque zone et des objectifs de la politique forestière nationale, en vue de le soumettre à un même type de gestion.

Volume d'un arbre

Quantité de bois estimée ou mesurée que contient une bille, une grume, un fût ou un arbre, habituellement exprimée en m³.

Volume brut

Volume de bois estimé au sein d'un massif forestier. Il est obtenu par l'application du tarif de cubage appliqué aux effectifs préalablement inventoriés.



☐ Volume exploitable

Volume de bois apte à l'exploitation, estimé au sein d'un massif forestier. Il est obtenu par l'application du tarif de cubage appliqué aux effectifs préalablement inventoriés (=volume brut), et après application de coefficients de prélèvement.

☐ Volume net / volume commercialisable

En aménagement, Volume de bois apte à l'exploitation, estimé au sein d'un massif forestier. Il est obtenu par l'application du tarif de cubage appliqué aux effectifs préalablement inventoriés et après application de coefficients de récolement (voir ce terme). En exploitation, volume issu du cubage du bois abattu et façonné.

☐ Zone de Développement Rural (ZDR)

Superficie réservée aux habitations et aux activités agricoles et traditionnelles des communautés locales riveraines d'une forêt sous aménagement.

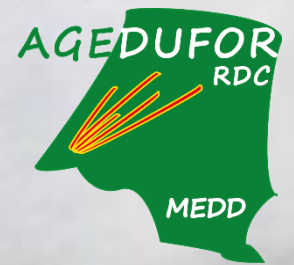


2. REFERENCES

- Arrêté 034/CAB/MIN/EDD/03/03/BLN/2015 du 3 juillet 2015 fixant les procédures d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières de production des bois d'œuvre.
- ATIBT, 2007. Etude sur le plan pratique d'Aménagement des Forêts Naturelles de Production Tropicales Africaines. Application au cas de l'Afrique Centrale. Volet 1 « Production Forestière ». ATIBT, Paris, 136 p.
- FAO, 2003. Code régional d'exploitation forestière à impact réduit dans les forêts denses tropicales humides d'Afrique Centrale et de l'Ouest. FAO, Rome, 146 p.
- Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier.







Version initiale : Novembre 2009

Version révisée : Juin 2017

Document rédigé dans le cadre du projet d'appui à la gestion durable des forêts de RDC **AGEDUFOR**.

Le Projet **AGEDUFOR** est mis en œuvre par le groupement Oréade-Brèche / FRMi / EGIS-International, pour le compte de la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de RDC (MEDD) et de l'Agence Française de Développement (AFD).



Photo de couverture : FRMi